

**CHARTRE DE L 'EVENEMENT
PLACE AUX COMPAGNIES**
Créée le 14 avril 2017

Préambule

Ce préambule constitue la base éthique et politique de la présente charte

**- La politique est l'art de commander à des hommes libres.
C'est la marque d'un esprit cultivé qu'être capable
de nourrir une pensée sans la cautionner pour autant
et c'est par l'expérience que l'art fait son progrès chez les hommes.**

Aristote in La poétique.

Dans le domaine de la création artistique, l'artiste ne peut pas agir seul. Pour créer, il doit travailler en équipe. Pour mettre en place une politique démocratique des arts et de la culture, il faut rétablir la communication entre les professionnels de la culture, les citoyens et les politiques. C'est fort de ces réflexions démarrées il y a quelque temps déjà que le Dispositif de **Place aux Compagnies** vient prendre naturellement sa place.

Les associations culturelles occupent une place majeure et primordiale dans le paysage structurel de la création artistique. Elles sont force de proposition, de production et de transmission. Elles constituent un élément essentiel du maillage territorial de l'accès démocratique à la culture pour tous. Elles assurent la vitalité artistique des lieux culturels qui doivent avant tout être des outils de création et de résidence pour les artistes. Elles font preuve d'innovation, d'intuition culturelle et sociale, d'audace territoriale.

Cette charte liste quelques points importants pour un déroulé optimal de la manifestation.

Le dispositif de *Place aux Compagnies*, porté par les Scènes d'Aubagne, s'engage à :

- Attribuer une enveloppe forfaitaire de 2 000€ par compagnie ou structure productrice sur une durée maximale d'une semaine de résidence en lieu La Distillerie sur présentation d'une facture
- Une communication matérielle et immatérielle couvrant l'ensemble du territoire régional pour une lisibilité accrue des travaux proposés
- Un accompagnement technique et logistique sur le temps de restitution des travaux proposés
- Une ouverture au réseau professionnel de production et de diffusion avec la possibilité de rencontrer les partenaires de la manifestation
- Organisation d'une soirée d'ouverture festive, d'une table ronde et d'une soirée de clôture durant lesquelles les compagnies ou structures productrices sont invitées à rencontrer les partenaires médias, institutionnels et culturels
- Une réunion – bilan de l'opération sur l'exercice en cours avec retours sur les retombées économiques en terme de production et de diffusion.

Les Compagnies s'engagent à :

- Répercuter sur les salaires de leurs équipes l'enveloppe qui leur est attribuée.
- Être présentes sur les temps forts, (soirée d'Ouverture, tables rondes, soirée de clôture). Il est souhaitable que les compagnies se déplacent également pour voir le travail des uns et des autres.
- Les compagnies doivent communiquer sur l'événement avec le document émanant de Place aux Compagnies, et construire un document de communication où figurent tous les logos qui permettent d'identifier l'opération.
- Les compagnies confient à La Distillerie leur fichier de contact de manière à ce que La Distillerie puisse faire une communication globale et des relances efficaces. L'idée est de croiser les différents réseaux de professionnels.
- Les compagnies s'engagent à communiquer de manière dynamique autour de l'événement par leur réseau, et également par les réseaux sociaux si elles en ont l'usage.
- Place aux Cies est un dispositif qui accompagne la production. Dans ce sens les compagnies doivent le faire figurer sur leur budget, sur les bilans, ainsi que sur les documents de communication du spectacle en tournée, au même titre que d'autres partenaires.

- Les adhérents de la charte de *Place aux Compagnies* se reconnaissent dans l'exposé précédent et s'engagent, par la signature de cette présente charte, à la respecter -

Sont signataires de la présente charte :